CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

1

MOTION

Groupe politique CSV
Député : Laurent Mosar
Dépôt : 28.06.2023
Projet de loi n°6054

La Chambre des Député(e)s,

- Considérant le projet de loi n° 6054 sur les associations sans but lucratif et les fondations qui est à l'ordre du jour de la séance publique du 28 juin 2023 et dont l'objectif est de procéder à une refonte du droit des associations et fondations pour préciser, adapter et simplifier les dispositions existantes ;

- Considérant qu'il est important de saisir l'occasion du contexte du projet de loi n° 6054 sur les associations sans but lucratif et les fondations pour soutenir la promotion du bénévolat ;

- Considérant que le bénévolat dans le monde associatif devrait être davantage valorisé ;

- Rappelant que certaines études sur le bénévolat ont déjà été conduites, notamment pour formuler des recommandations pour sa promotion et valorisation ;

- Considérant que le Conseil supérieur du bénévolat, qui avait été créé en 2002 par le Gouvernement, devrait être remis en activité avec des représentants actifs qui veulent s'engager pour le bénévolat ;

- Considérant que le bénévolat devrait être couvert par la protection sociale, notamment en cas d'accident ;

- Constatant qu'en Belgique, certaines indemnités octroyées à des bénévoles (par exemple les indemnités de défraiement pour les frais réels) ne sont pas imposées ;

Invite le Gouvernement

- A analyser les pistes pour faire bénéficier les bénévoles d'une protection sociale et de certains allègements fiscaux, et explorer toute autre piste qui serait susceptible de promouvoir et valoriser le bénévolat.

R. Reding L. Mosar N. Oberweis E. Hansen

23, rue du Marché-aux-Herbes | L-1728 Luxembourg
Tél.: (+352) 466 966-1 | Fax: (+352) 22 02 30
www.chd.lu